

# dans la jungle des écolabels

Les logos ou déclarations écologiques concernent le produit que vous achetez, ou son emballage, ou même les deux. Ils vous renseignent généralement sur un aspect environnemental particulier, spécifique d'une étape du cycle de vie : l'emballage est recyclable, le produit est biodégradable, sa consommation d'énergie est faible...

Mais ils peuvent aussi indiquer que le souci de préserver au mieux l'environnement a été pris en compte par différents impacts et sur l'ensemble du cycle de vie du produit.

**AB** : C'est une marque collective officielle, gérée par le ministère de l'agriculture et de la pêche. Elle garantit le respect du règlement européen, pour les produits végétaux et celui des cahiers des charges nationaux pour les productions animales.

**Le logo européen** Utilisé depuis 2000 ce label complète le label français AB mais il est moins rigoureux

**Le logo Belge «BIOGARANTIE»** et le **logo Hollandais «EKO»** sont les plus courants sur le marché français. Ils ne sont pas officiels, mais permettent d'identifier le pays importateur,

**Bio à 70 % et plus** : Cette catégorie regroupe les produits qui contiennent entre 70 et 94 % d'ingrédients d'origine biologique. Le label AB ne peut pas être attribué à ces produits. Il doit être mentionné sur l'emballage X % d'ingrédients d'origine agricole ont été obtenus selon les règles de la production biologique.

**Bio en conversion** : si le produit provient de champs en conversion depuis au moins 12 mois avant la récolte, la mention « conversion vers l'agriculture biologique » est permise une fois celui-ci contrôlé.

**Jardinage et matériaux** : Mis en place par les pouvoirs publics, ils garantissent à la fois la qualité d'usage d'un produit et ses caractéristiques écologiques. L'organisme certificateur est l'AFNOR.

**Écolabels européen** Label écologique propre à tous les pays membres de l'Union Européenne

**Marque de certification écologique** officielle française, NF Environnement

**L'Eco Design, pour plus de respect de l'environnement**

C'est la conception d'objets, de meubles, de voitures... qui prend en compte les problématiques d'économie d'énergie et d'écologie à chaque étape de leur création jusqu'à leur fin de vie afin d'en diminuer l'impact sur l'environnement : consommation de matières premières et d'énergie ; rejets dans l'eau, l'air et le sol ; production de déchets ; transformation des milieux naturels.

C'est aussi aider le consommateur à utiliser les objets différemment. C'est quitter l'ère du « trop consommer » pour entrer dans l'ère du « bien utiliser ».

